L’envoyé d’Allah (sur lui la paix et le salut) pria chez lui alors qu’il était malade

‘Abdallah ibn Ḥunayn relate que ‘Abdallah ibn ‘Abbâs (qu’Allah l’agrée, lui et son père) et Al-Miswar ibn Makhramah (qu’Allah l'agrée) furent en désaccord à al-Abwâ` (localité située entre La Mecque et Médine). ‘Abdallah ibn ‘Abbâs (qu’Allah l’agrée, lui et son père) affirma : « La personne en état de sacralisation peut se laver la tête. » Quant à Al-Miswar (qu’Allah l’agrée), il dit : « Il ne peut pas se laver la tête. » Ibn ‘Abbâs (qu’Allah l’agrée, lui et son père) m’envoya donc chez Abû Ayûb al-Anṣârî (qu’Allah l’agrée) afin que je lui pose la question. Je le trouvai en train de se laver entre deux poutres en se voilant d’un tissu. Je le saluai et lui dit : « Je suis ‘Abdallah ibn Ḥunayn ! ‘AbdaLlah ibn ‘Abbâs (qu’Allah l’agrée, lui et son père) m’a envoyé pour te demander comment le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) se lavait la tête en état de sacralisation ? Alors, Abû Ayûb (qu’Allah l’agrée) mit sa main sur le tissu et l’abaissa jusqu’à ce que sa tête apparaisse. Puis, il dit à quelqu’un : « Verse ! » Alors, la personne versa de l’eau sur sa tête, puis il frotta sa tête avec ses mains et les passa d’avant en arrière. Ensuite, il déclara : « C’est ainsi que j’ai vu le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) se laver. » Et dans une autre version : Al-Miswar ibn Makhramah (qu’Allah l’agrée) a dit à Ibn ‘Abbâs (qu’Allah l’agrée, lui et son père) : « Je ne polémiquerai plus jamais avec toi ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

‘Abdallah ibn ‘Abbâs et Al-Miswar ibn Makhramah (qu’Allah les agrée) débattirent au sujet du lavage de la personne en état de sacralisation (« Al-Muḥrim ») : Est-ce qu’il peut se laver la tête ou non ? L’ambiguïté provient du fait que s’il frotte ses cheveux, il peut causer la chute de certains d’entre-eux. Alors, ‘Abdallah ibn Ḥunayn se rendit chez Abû Ayûb al-Anṣârî (qu’Allah l’agrée) afin de lui poser la question. Il le trouva en train de se laver et lui dit : « ‘Abdallah ibn ‘Abbâs (qu’Allah l’agrée, lui et son père) m’a envoyé pour te demander comment le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) se lavait la tête en état de sacralisation ? » Alors, Abû Ayûb (qu’Allah l’agrée) mit sa main sur le tissu et l’abaissa jusqu’à ce que sa tête apparaisse. Puis, il a dit à celui qui lui versait de l’eau : « Verse ! » La personne versa de l’eau sur sa tête, puis il frotta sa tête avec ses mains et les passa d’avant en arrière. Ensuite, il déclara : « C’est ainsi que j’ai vu le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) faire. » Lorsqu’ ‘Abdallah ibn Ḥunayn, l’envoyé, retourna chez eux et les informa qu’Ibn ‘Abbâs (qu’Allah l’agrée, lui et son père) avait raison, et étant donné qu’ils recherchaient tous les deux la vérité, Al-Miswar ibn Makhramah (qu’Allah l’agrée) reconnut le mérite de son compagnon et lui dit : « Je ne polémiquerai plus jamais avec toi ! »


النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee